



Frais bancaires sur operations de carte bancaire

Par **PAPOLIVIER**, le **21/11/2008** à **13:22**

bonjour, rnje suis détenteur d'une carte bancaire visa chez une banque française. rnCelle-ci refuse de limiter le plafond de retrait autorisé soit par jour , soit par semaine. Mais il me dise pouvoir le faire si je suis placé en curatelle par exemple. rnElle refuse de plafonner l'utilisation de ma carte au niveau de mon découvert autorisé, ou de bloquer ma carte. rnElle applique par ailleurs des frais sur chaque retrait DAB ou paiement CB que je fais alors que je dépasse mon découvert autorisé, au lieu de refuser la transaction. les frais sont de huit (8) euros par opération: par exemple, retrait 10 euros frais 8 euros, achat ticket RER 2.2 euros , frais 8 euros. rn rnTout cela est il légal? que dois je faire?

Par **chaber**, le **21/11/2008** à **19:23**

C'est un problème souvent évoqué: le dépassement du découvert autorisé. rn rnLa banque gagne beaucoup plus d'argent, vous le constatez, que sur un découvert autorisé dont les frais sont plafonnés. Elle va laisser pourrir la situation un moment et réagir en exigeant le remboursement du découvert même autorisé, le supprimer et supprimer votre carte. rn rnSurveillez vos comptes et ne tirez pas plus d'argent que votre découvert autorisé